

LA GAZETTE DE JOLLETTE
PARAIT TOUS LES
Mardi et Vendredi.
ABONNEMENTS.
EN AN.
ada ..... \$7 50
Ktats-Unis (en or)..... 2.50
(pai. able d'avance.)
Les frais de poste sont compris
dans les deux cas.

LA GAZETTE DE JOLLETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

YARIT OFF APPOINT.
L'ÉLÉPHANT
Promesse insertion par
TAM
Chèque-monnaie sui-
Vente de l'Éléphant
Une remise libérale est acc
des pour les annonces
Toute correspondance, et
doit être munie d'une signature
responsable.

CARTES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

A. FONTAINE, Avocat, Rue Notre-Dame, Joliette.

J. MARTEL, Avocat, Bureau: Bloc Fisk, No. 3 et 4, Joliette.

M. J. Martel suivra les Cours du District de Joliette. La Société légale qui existait sous la raison sociale de "Martel & Beaupré," a été dissoute de consentement mutuel le 15 avril dernier. M. Martel continue les affaires de la dite société.

B. BABY & McCONVILLE, Avocats, Coin des Rues St. Viateur, et Ste. Marie, Joliette.

MM. Baby & McConville, suivront les Circuits de Montcalm, l'Assomption et Berthier. Joliette, 1er Avril, 1874.

C. P. CHARLAND, avocat, Bureau Fisk's Block—Porte No 1, Joliette.

M. Charland suivra les Circuits de Montcalm, Berthier et l'Assomption.

ARTHUR McCONVILLE, avocat, Bureau: Place Bourget, Joliette.

NOTAIRES.

V. VEZINA & DESORMIERS, Notaires publics, Bureau rue Manseau, Joliette.

J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues du Portage et St. Pierre, l'Assomption.

J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez L. Desaulniers, Notaire, Joliette.

J. O. LEBLANC, Notaire Public, tient son Bureau dans la maison de l'ancien Bureau d'Enregistrement. Avril 1874.

HUISSIERS.

A. B. DESY, Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et Entrepreneur licencé, Joliette.

L. S. LIPPE, Huissier, St. Ambroise.

B. PERRAULT, Huissier de la Cour Supérieure, rue Manseau, Joliette.

BONNE NOUVELLE!!!

Mrs. MIREAU & CHERRIER, ont le plaisir d'annoncer au Public qu'il vient d'ouvrir une boutique à Joliette.

PLACE DU MARCHÉ, où ils tiendront constamment et de première qualité, quantité de meubles. Toutes les commandes seront exécutées avec soin et promptitude. Ces Mrs. ont aussi le talent de remettre à neuf les vieux meubles. Leurs prix sont si réduits qu'on ne marchande pas avec eux.

MIREAU & CHERRIER. Joliette, 2 Juin 1877.

FONDERIE & FORGE

P. LAFORAINS, & CIE

RUE ST. PAUL

(PRES LE MARCHÉ)

JOLLETTE

Ont constamment en vente les objets suivants manufacturés par eux:

Charrues en acier et en fonte pour labourer dans les cotes pour sarcler pour faire les sillons et renchasser

Chaudières, roues pour moulins de bois, Rateaux à un cheval pour le foin.

— AUBSI —

'LA REINE DE MOISSON'

Un séparateur de grains et de graines.

O. K. WOOD

PATENTE LE 9 MARS 1875

MM. P. Lafortais, fils & Cie sont aussi agents pour la vente des Faucheuses et Moissonneuses de M. MOODY

1875

La Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie "The Sun" de Montreal.

BUREAU: 164 Rue St. Jacques.

Capital souscrit..... \$500,000

DÉPÔT AU GOUVERNEMENT..... \$50,000

THOMAS WORKMAN, Ecr. M.P. Président T. JAMES CLAXTON, Ecr. Vice-Président M. H. GAULT, Ecr. Directeur-Gérant. R. MACAULAY, Ecr. Secrétaire.

Assurez-vous votre vie contre les accidents dans l'Assurance Mutuelle "The Sun" de Montreal qui donne tous les avantages désirables soit sur la vie, soit contre les accidents, aux conditions les plus favorables.

La "Sun" donne des polices sur la vie et pour des placements sous toutes les formes et joint les meilleures garanties aux taux les plus modérés—sur application spéciale.

PELLETIER & BOYD, Agents. Sorel, P. Q.

Médecin de la Compagnie. Dr. M. S. BOULET, Joliette.

The Sun Mutual Life Insurance Company of Montreal.

OFFICE: 164 St. James Street.

Subscribed Capital. \$500,000

DEPOSITED WITH GOVERNMENT. \$50,000

THOMAS WORKMAN, Esq. M.P., President T. JAMES CLAXTON, Esq. Vice-President. M. H. GAULT, Esq. Managing-Director. R. MACAULAY, Esq. Secretary.

INSURE INSURE

Your Life. Against accidents in the Sun Mutual of Montreal, grants every thing desirable in Life or Accident Insurance on the most favorable terms.

Life and endowment policies of all approved forms, uniting ample security and moderate cost, under a definite contract.

PELLETIER & BOYD, Agents. Sorel, P. Q.

Medical Officer. Dr. M. S. BOULET, Joliette.

Ls. G. MARTIN

Architecte

15 Rue St. Lambert

MONTREAL.

19 Décembre 1873.

AVIS SPECIAL.—En vente au bureau de "La Gazette" toutes sortes de Papier blanc et réglé—Papier de dent, Enveloppes, etc., etc. Révisés de Colation révisés et tous les BLANCS pour Avocats, Notaires, Huissiers et Sec.—Trésoriers des Municipalités.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler les arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés. Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premiers samedis" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIH, Greffier de l'Ass. Lég.

Quebec, 14 août 187

Voici le texte de la lettre encyclique de Notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique en grâce et en communion avec le Siège apostolique:

LEON XIII. PAPE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

(Suite.)

C'est pourquoi, pour maintenir avant tout et du mieux que Nous pouvons les droits et la liberté de ce Saint-Siège, Nous ne cesserons jamais de lutter pour conserver à notre autorité l'obéissance qui lui est due, pour écarter les obstacles qui empêchent la pleine liberté de notre ministère et de notre pouvoir, et pour obtenir le retour à cet état de choses où les desseins de la divine Providence étaient autrefois placés les Pontifes romains. Et ce n'est ni par esprit d'ambition, ni par désir de domination, Vénérables Frères, que Nous sommes poussés à demander ce retour, mais bien par le devoir de notre charge et par les engagements religieux du serment qui Nous lie; Nous y sommes en outre poussés non-seulement par la considération que ce pouvoir temporel Nous est nécessaire pour défendre et conserver la pleine liberté du pouvoir spirituel, mais encore parce qu'il a été pleinement constaté que c'est la cause du bien public et du salut de toute la société humaine dont il s'agit. Il suit de là que, à raison du devoir de notre charge, qui Nous oblige à défendre les droits de la Sainte-Eglise quand il est question du pouvoir temporel du Siège Apostolique, Nous ne pouvons Nous dispenser de renouveler et de confirmer dans ces lettres toutes les mêmes déclarations que notre prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, a plusieurs fois émises et renouvelées tant contre l'occupation du pouvoir temporel que contre la violation des droits de l'Eglise romaine. Nous tournons en même temps notre voix vers les princes et les chefs suprêmes des peuples et Nous les supplions instamment, par l'auguste nom de Dieu très-puissant, de ne pas reposer l'aide que l'Eglise leur offre, dans un moment aussi nécessaire; d'entourer amicalement, comme de soins unanimes, cette source d'autorité et de salut, et de s'attacher de plus en plus à elle par les liens d'un amour étroit et d'un profond respect.

Passé le Ciel qu'ils reconnaissent la vérité de tout ce que Nous avons dit, et qu'il se persuadent que la doctrine de Jésus-Christ, comme disait Saint-Augustin, est le grand salut du pays quand on y conforme ses actes! Puissent-ils comprendre que leur sûreté et leur tranquillité aussi bien que la sûreté et la tranquillité publiques dépendent de la conservation de l'Eglise et de l'obéissance qu'on lui prête, et appliquer alors tous leurs soins à faire disparaître les maux dont l'Eglise et son Chef visible sont affligés! Puissent-ils enfin en résulter que les peuples qu'ils gouvernent entrent dans la voie de la justice et de la paix et jouissent d'une ère heureuse de prospérité et de gloire.

Volant aussi ensuite maintenir de plus en plus étroite la concorde entre tout le troupeau catholique et son Pasteur. uprême, Nous vous engageons ici avec une affection toute particulière, Vénérables frères, et Nous vous exhortons chaleureusement à enflammer de l'amour de la religion, par votre zèle sacerdotal et votre vigilance pastorale, les fidèles qui vous ont été confiés afin qu'ils s'attachent de plus en plus étroitement à cette Chaire de vérité et de justice, qu'ils acceptent tous sa doctrine avec la plus profonde soumission d'esprit et de volonté, et qu'ils rejettent enfin absolument toutes les opinions, même les plus répandues, qu'ils sauraient être contraires aux enseignements de l'Eglise. Sur ce sujet, les Pontifes romains, nos prédécesseurs, et en particulier Pie IX, de sainte mémoire, surtout dans le Concile du Vatican, ayant

sans cesse devant les yeux ces paroles de saint Paul: Veillez à ce que personne ne vous trompe par le moyen de la philosophie ou d'un vain artifice qui serait suivant la tradition des hommes ou suivant les éléments du monde, et non suivant Jésus-Christ, ne négligent pas, toutes les fois que ce fut nécessaire, de réprimer les erreurs qui faisaient irruption et de les condamner par des censures apostoliques. Nous aussi, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, Nous confirmons et Nous renouvelons toutes ces condamnations du haut de ce siège apostolique de vérité, et en même temps Nous demandons vivement au Père des lumières de faire que tous les fidèles, entièrement unis dans un même sentiment et une même croyance, pensent et parlent absolument comme Nous. Votre devoir à vous, Vénérables Frères, est d'employer vos soins assidus à répandre au loin dans le champ du Seigneur la semence des célestes doctrines, et à faire pénétrer à propos dans l'esprit des fidèles les preuves de la foi catholique, pour qu'elles y poussent de profondes racines et s'y conservent à l'abri de la contagion des erreurs. Plus les ennemis de la religion font de grands efforts pour enseigner aux hommes sans instruction et surtout aux jeunes gens des principes qui obscurcissent leur esprit et corrompent leur cœur, plus il faut travailler avec ardeur à faire prospérer non-seulement une habile et solide méthode d'éducation, mais surtout à rendre l'enseignement lui-même de la foi catholique entièrement semblable dans les lettres et les sciences et en particulier dans la philosophie, de laquelle dépend en grande partie la vraie explication des autres sciences, et qui, loin de tendre à renverser la divine révélation, se réjouit, au contraire, de lui aplanir la voie et de la défendre contre les assaillants, comme nous l'ont enseigné, par leur exemple et leurs écrits, le grand Augustin, le docteur angélique et tous les autres maîtres de la sagesse chrétienne.

Il est toutefois nécessaire que cette excellente éducation de la jeunesse, pour être une garantie de la vraie foi et de la religion et une sauvegarde de l'intégrité des mœurs, commence dans l'intérieur même de la famille; et cette famille qui, malheureusement troublée dans les temps actuels, ne peut recouvrer sa dignité que par ces lois que le divin Auteur lui a fixées lui-même en l'initiant dans l'Eglise. Jésus-Christ, en effet, en élevant à la dignité de sacrement, le pacte du mariage, qu'il a voulu faire servir à symboliser son union avec l'Eglise, n'a pas seulement rendu la liaison des époux plus sainte, mais il a préparé tant aux parents qu'aux enfants des moyens très efficaces propres à leur faciliter, par l'observance de leurs devoirs réciproques, l'obtention de la félicité temporelle et éternelle. Malheureusement, après que des lois impies et sans aucun respect pour sa sainteté ont rabaisé ce grand sacrement au même rang que les contrats purement civils, il est arrivé que des citoyens, profanant la dignité du mariage chrétien, ont adopté le concubinat légal au lieu des noces religieuses; des époux ont négligé les devoirs de la foi qu'ils s'étaient promise, des enfants ont refusé à leurs parents l'obéissance et le respect qu'ils leur devaient, les liens de la charité domestique se sont relâchés, et ce qui est d'un bien triste exemple et fort nuisible aux mœurs publiques, à un amour insensé ont très souvent succédé des séparations funestes et pemicieuses. Il est impossible que la vue de ces misères et de ces faits déplorables, Vénérables frères, n'excite pas votre zèle et ne vous pousse pas à exhorter avec soin et sans relâche les fidèles confiés à votre garde à prêter une oreille docile aux enseignements qui ont trait à la sainteté du mariage chrétien et à obéir aux lois de l'Eglise qui régissent les devoirs des époux et des enfants.

C'est ainsi que vous obtiendrez

cette réforme si désirable des mœurs et de la manière de vivre de chaque homme en particulier. Car de même d'un tronc pourri ne peut naître que des branches pires et des fruits malheureux, de même cette funeste place qui corrompt les familles, réjaillit par une triste contagion sur tous les citoyens et devient une mal et un défaut commun. Au contraire, la société domestique une fois façonnée à une forme de vie chrétienne, chaque membre s'accoutumera peu à peu à aimer la religion et la piété, à détester les fausses et pernicieuses doctrines, à pratiquer la vertu, à obéir à ses supérieurs et à réprimer cette recherche insatiable de l'intérêt purement privé qui abaisse et énerve si profondément la nature humaine. Un bon moyen de réaliser ce but sera de diriger et d'encourager ces pieuses associations, qui ont été plus particulièrement instituées, surtout dans ces temps-ci, pour favoriser les intérêts catholiques.

Ce sont en vérité, Vénérables Frères, de grandes choses, même des choses supérieures aux forces humaines que Nous embrassons ainsi de nos vœux et de nos espérances; mais, comme Dieu a fait les nations du monde guérissables et qu'il a fondé son Eglise pour le salut des peuples, en promettant de l'assister jusqu'à la consommation des siècles, Nous avons la ferme confiance que le genre humain, frappé de tant de maux et de calamités, finira, grâce à vos efforts, par chercher le salut et la prospérité dans la soumission à l'Eglise et dans le magistère infaillible de cette chaire apostolique.

Et maintenant, vénérables Frères, avant de clore cette lettre, nous éprouvons le besoin de vous faire part de notre joie en voyant l'union admirable et la concorde qui règne parmi vous et vous unissent si parfaitement à ce Siège Apostolique, et Nous sommes en vérité persuadé que cette parfaite union est non-seulement un rempart inexpugnable contre les assauts des ennemis, mais encore un présage heureux et prospère de temps meilleurs pour l'Eglise; elle procure un très-grand soulagement à notre faiblesse et relève aussi d'une façon heureuse notre esprit, en Nous aidant à soutenir avec ardeur dans la difficile charge que Nous avons reçue toutes les fatigues et tous les combats pour l'Eglise de Dieu.

Nous ne pouvons non plus séparer de ces causes d'espérance et de joie que Nous venons de vous manifester les déclarations d'amour et d'obéissance que dans ces commencements de Notre Pontificat vous, Vénérables Frères, vous avez faites à notre humble personne et que Nous ont faites aussi tant d'ecclésiastiques et de fidèles, prouvant ainsi par les lettres envoyées, par les largesses recueillies, par les pèlerinages et par tant d'autres marques de piété, que cette dévotion et cette charité qu'ils n'avaient cessé de témoigner à notre si digne Prédécesseur sont devenues si fermes, si stables et si entières, qu'elles ne se sont point refroidies à la venue d'un successeur aussi peu digne de cet héritage.

À la vue de témoignages si splendides de la foi catholique, Nous devons confesser humblement que le Seigneur est bon et bienveillant, et à tous ces fils chéris de qui Nous les avons reçus. Nous exprimons les nombreux et profonds sentiments de gratitude qui inondent notre cœur, plein de confiance que, dans la détresse et les difficultés des temps actuels, votre zèle et votre amour ainsi que ceux des fidèles ne Nous feront jamais défaut. Nous ne doutons pas non plus que ces remarquables exemples de piété filiale et de vertu chrétienne ne contribuent puissamment à toucher le cœur Dieu très-miséricordieux, et à lui faire jeter un regard de bienveillance sur son troupeau et à accorder la paix et la victoire à l'Eglise. Mais, comme Nous sommes persuadé que cette paix et cette victoire nous seront promptement et

plus facilement accordées si les fidèles adressent constamment à Dieu des prières et des vœux pour les lui demander, Nous vous exhortons vivement, Vénérables Frères, à exciter dans ce but le zèle et la ferveur des fidèles, en les engageant à employer pour médiatrice auprès de Dieu la Reine Immaculée des cieux, et pour intercesseur saint Joseph, patron céleste de l'Eglise, et les saints apôtres Pierre et Paul, au puissant patronage desquels nous recommandons notre humble personne, tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, et tout le troupeau du Seigneur.

Au reste, Nous souhaitons que ces jours où nous fêtons le solennel anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ soient pour vous et pour tout le troupeau du Seigneur, heureux, salutaires et pleins d'une sainte joie, priant Dieu qui est si bon d'effacer les fautes que nous avons commises et de nous faire miséricordieusement remise de la peine qu'elles nous ont méritée, et cela par la vertu de ce sang de l'Agneau immaculé qui a effacé la sentence portée contre nous.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous! Vénérables Frères, et c'est de grand cœur que Nous vous accordons à vous et à chacun en particulier, ainsi qu'à nos chers fils, le clergé et les fidèles de vos églises, la bénédiction apostolique comme gage de notre spéciale bienveillance et comme présage de la protection céleste.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le jour solennel de Pâques, le 21 avril, de l'an 1878, le premier année de Notre pontificat.

LEON XIII P. P.

SEMILLES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

M. William Evans, de Montréal, donne le rapport suivant des semences dans la province de Québec.

Le foin à bonne mine, est d'excellente quantité, la récolte promet d'être considérable; dans certaines localités où le terrain n'a pas été égoûté le foin a été détruit par les gelées d'hiver, mais ceci se rencontre assez rarement.

Blé du printemps.—On en a semé une grande quantité ce printemps et il y en a encore beaucoup à semer. Celui qui est sorti de terre est dans une belle condition. La quantité semée et à semer excédera probablement les semences de l'année dernière.

Avoine.—Une grande quantité de semée et à semer. Toute celle qui est sortie de terre présente une bonne apparence.

Pois.—Une grande quantité de semée et à semer, il est trop tôt pour se prononcer sur la récolte. Orge.—Parait bien. Les semences de printemps sont à peu près les mêmes que d'habitude.

Pommes de terre.—Dans certains endroits où la terre est haute quelques cultivateurs ont fini leurs semences, mais il y en a encore une grande quantité à semer. Les pluies récentes ont rendu les semences impossibles dans les terrains bas. On craint beaucoup les ravages de la punaise du Colorado et pour cette raison, les semences ne seront pas aussi fortes que celle du printemps dernier. Il est trop tôt pour se prononcer sur cette récolte.

Somme toute, nous avons eu un printemps précoce cette année. Les pluies récentes, cependant, ont empêché les cultivateurs de faire leurs semences; mais si le beau temps que nous avons dure encore quelques jours, il n'y aura aucune raison de se plaindre.

Les dernières gelées ont fait beaucoup de tort aux poiriers et aux cerisiers. Les pommiers ont aussi souffert quelque peu.

Bien qu'il reste encore beaucoup de carottes, de navets, etc, à semer, la quantité sera à peu près la même que d'habitude.

En moyenne, il reste à peu près le tiers des semences à faire.

JOLIETTE

MERCREDI, 29 MAI 1878

LES RÔLES D'ÉVALUATION.

Le code Municipal, article 716 dit que, aux mois de Juin et de Juillet, tous les trois ans, les estimateurs de toute municipalité dresseront un rôle d'évaluation, dans lequel sont énoncés toutes les particularités requises par les dispositions du Titre deuxième de ce code.

Au nombre de ces particularités se trouve la suivante : "La valeur réelle de ces biens fonds (imposables). La loi est bien claire et bien formelle sur ce point, et il semble qu'il suffit de l'énoncer pour que tous l'interprètent correctement."

Tel n'est pas le cas cependant, et la plupart des estimateurs, dans notre Comté (et peut-être dans le District) ne craignent pas, au mépris de la loi et de leur serment d'office, de rabaisser la valeur de la propriété et de n'estimer en fin de compte, les biens immeubles qu'à un quart, un tiers ou à la moitié de leur valeur réelle.

Dans le comté de Joliette, beaucoup de paroisses sont estimées au tiers de leur valeur, quelques-unes à la moitié, et nous ne croyons pas qu'à part la municipalité de Joliette, les biens fonds d'une seule paroisse sont estimés à environ leur valeur, c'est à dire, aux deux tiers de la valeur réelle. Mais notre comté seul n'est pas en arrière sur ce rapport et il en est plus de la moitié des 60 du Bas Canada qui tombent dans la même faute soit par ignorance soit par préjugé.

Nous voudrions pouvoir dire que c'est par ignorance. La chose serait à demi excusable. Malheureusement c'est le préjugé seul qui fait que les immeubles sont estimés de cette manière. En prenant la valeur réelle, on a peur de payer des taxes trop élevées. On craint que, connaissant la richesse réelle et relative de chaque particulier, les gouvernements ou les municipalités ne prélèvent des contributions plus élevées que celles qui existent. Préjugés que tout cela ! Car lorsque la valeur de la propriété est plus élevée, le taux devient moindre en proportion, de manière que la taxation n'excède jamais les besoins absolus dans chaque municipalité.

Un autre inconvénient résultant de cette estimation fautive, c'est que des personnes bien qualifiées à devenir électeur par le fait de leur inscription sur les listes électorales, sont privées du droit de suffrage et ne peuvent pas prendre, au désir de la loi et de la constitution, part au fonctionnement de la chose publique. Pendant les élections il nous est arrivé souvent d'entendre dire par des gens aisés sous le rapport de la fortune "mon nom n'est pas inscrit sur la liste. Pourtant j'ai une propriété qui vaut bien deux cents piastres; je l'ai payée huit cents ou même mille piastres." Consultez le rôle d'évaluation, avouons-nous répondu, et vous verrez que votre immeuble est estimé à \$180, \$190, ou même \$195.

Alors on se fâche, on malmène les estimateurs, on les accuse de partialité et d'injustice. Ce n'est plus le temps; c'est lors de la confection des rôles qu'il convient d'avoir ce zèle et d'exiger que sa propriété soit évaluée à un taux raisonnable pour donner le droit d'électeur. Mais c'est surtout aux estimateurs qu'il incombe de donner à chaque propriété sa valeur réelle et de conférer à chaque individu le droit que la constitution lui accorde; celui de prendre part par son vote, à la gouverne des affaires publiques, à l'administration des affaires de l'Etat.

On nous demandera peut-être: "Qu'est-ce que la valeur réelle d'une propriété?" Pour notre part, nous considérons que la valeur réelle d'une propriété est la somme que chacun peut obtenir de son bien fonds, ou la somme pour laquelle il peut le vendre en tout temps.

Dans le cours de Juin et de Juillet, les rôles d'Évaluation doivent être faits dans toutes les municipalités rurales de cette Province. Il devient donc urgent d'étudier la loi à cet égard, de la comprendre et de la mettre en vigueur. Que l'on ne craigne pas de donner aux biens-fonds de cette Province la valeur qu'ils ont réellement; mais que l'on s'efforce de remplir fidèlement et au mieux de sa connaissance les devoirs que la loi impose.

Dans la Ville de Joliette, le Rôle d'Évaluation a été préparé et il sera déposé bientôt chez le Secrétaire-Trésorier pour examen. Il est du devoir de chacun de constater si son nom a été inscrit correctement, et pour les locataires, de voir si la somme de loyer qu'ils paient est bien réellement celle qu'ils se sont obligés de payer et qui leur donne le droit d'être inscrits sur la liste des électeurs parlementaires.

AU CONSEIL LEGISLATIF.

Sous ce titre, l'Événement, l'un des organes organisés du cabinet Joly, annonce à tous ceux qui le lisent que M. Remillard avocat, autrefois associé de M. Joly, vient d'être nommé Conseiller Législatif pour la division de La Durantaye.

Le journal officieux a bien envie de dire que c'est là une juste récompense pour les services que M. Remillard a rendus au parti libéral. Mais, amis libéraux, rassurez-vous, M. Remillard n'est entré au Conseil Législatif que pour travailler, avec tous ceux qui viendront après lui, à démolir ce musée de vieilleries. (Les mots en italique sont ceux de l'Événement.)

Plus l'Événement est heureux de cette nomination qui donne à M. Joly un partisan de plus dans la Chambre Haute. Le langage de la feuille libérale est tout à fait cocasse et ces paroles, musée de vieilleries, sont à encadrer. M. Remillard a dû le presser bien chaudement sur son cœur, ce fin et spirituel journal qui l'appelle une vieilleries, bonne pour les musées et qu'il faut faire disparaître de la scène ordinaire du monde. C'est très flatteur en vérité.

Pourquoi la feuille libérale emploie-t-elle ce langage? Est-elle si sûre? Non. C'est une ruse, une duperie. Elle veut tromper le public, et ceux qui la lisent et qui adoptent ses idées en politique sur la conduite, les intentions de son chef, M. Joly. Pendant les élections, l'Événement, comme tous les autres journaux du parti libéral a prêché bien haut que l'abolition du Conseil Législatif devait avoir lieu, qu'il coûtait trop cher au peuple pour les services qu'il rendait. Cependant, à peine la lutte finie, on nomme un Conseiller Législatif, on remplit les vacances que le gouvernement conservateur n'a pu remplir, à cause du mauvais vouloir de l'autocrate de Spencer-wood.

Mais il y a plus que cela, M. Joly se contredit lui-même d'une manière flagrante. En effet le 20 février dernier M. Joly, proposait la résolution suivante: "Que cette chambre exprime respectueusement l'opinion qu'avec la perspective de l'abolition du Conseil Législatif dans un avenir peu éloigné, il n'est pas opportun de remplir les vacances existantes maintenant ou celles qui pourraient se faire à l'avenir dans les rangs du Conseil Législatif."

M. Joly ministre pense donc autrement que M. Joly simple député. Après une telle déclaration et un tel acte, peut-on croire à la sincérité des libéraux? Vous, les libéraux de ce Comté et des autres Districts de cette Province, ouvrez-vous enfin les yeux, et continuez-vous votre confiance à des hommes qui vous promettaient, il y a un mois, de ne pas remplir les vacances dans le Conseil Législatif—pour faire de l'économisme—et qui aujourd'hui s'emprennent de combler ce musée de vieilleries?

Ce n'est pourtant que la première contradiction des ministres libéraux, et si, par hasard, ils gardent le pouvoir, on verra bien d'autres musées de vieilleries comblés par eux, toujours sous prétexte d'économisme. Ottawa nous a déjà fourni des preuves du genre d'économisme que pratiquent les libéraux; et si M. Joly, restait à la tête des affaires dans Québec, il pratiquerait l'économisme comme ses amis d'Ottawa, en créant de nouvelles places, en chassant les employés conservateurs et en les remplaçant par des partisans dévoués et avec des salaires plus élevés.

LA MINORITÉ GOUVERNE.

M. Letellier a renvoyé le 2 Mars des ministres qui avaient la majorité de la Chambre; il a le 8 Mars dissout le parlement où les conservateurs avaient la majorité; il a le 4 Mars appelé, pour un former un cabinet, M. Joly parmi la minorité de la Chambre d'alors. Les élections générales qui viennent d'avoir lieu ont donné une majorité contre le gouvernement Joly, contre le coup d'État, contre le Lieutenant Gouverneur.

Ces faits, M. Joly et ses collègues ne les ignorent pas; ils ne les connaissent que trop. Cette majorité qui se dresse contre le Lieutenant-Gouverneur, ce dernier la connaît, elle a protesté en chambre, elle a protesté dans le pays. Et cependant M. Letellier n'en persista pas moins à garder au pouvoir des ministres qu'il en sait être indignes, et ces ministres ne s'en obtinrent pas moins à rester au pouvoir, malgré le vote du peuple le 1er Mai et le vote de la Chambre du 4 Juin, tout comme malgré les votes répétés du 8 Mars dernier.

En présence de ces faits, en face de ces probabilités, on se demande par quel moyen, à l'aide de quelle ruse, au nom de quel principe cette tyrannie—car c'en est une—va-t-elle s'exercer, va-t-elle accomplir des desseins pervers? Il n'y a aucun droit qui justifie une pareille violation du gouvernement parlementaire. C'est avec de l'audace et le mépris de nos libertés que cette odieuse manœuvre va s'opérer.

Les libéraux ne le dissimulent pas, ils veulent acheter la conscience des députés. Ils intimident les uns, séduisent les autres par l'offre de places, la promesse de récompenses. Tout ce qu'ils ont de ruses, de machinations, de petits et grands moyens, ils l'emploient. M. Joly cabale, M. Marchand cabale, M. Langelier, M. Chauveau, M. Ross cabalent; Son Excellence descend jusqu'à se mettre de la partie. Les influences, en dehors de la Chambre comme en dehors du ministère, ont mises en jeu. L'Honorable Rosaire Thibault se fait embaucher de partisans ministériels; des intrigants un peu plus vulgaires cherchent à fournir leur petit contingent à la brigade Joly.

Nous ne savons par quels termes assez énergiques flétrir une pareille conduite, autant de fautes unies à autant d'audaces. Ce n'est pas que nous craignons le succès de leurs tentatives; mais n'est-ce pas révolter que des hommes politiques puissent en plein soleil ou dans l'ombre se faire le complice contre l'honneur et la morale des élus du peuple, les traquants de la conscience politique de nos représentants.

Si le peuple leur a donné la majorité, qu'ils gouvernent; mais puis qu'ils ont été battus, qu'ils se contentent de se recomposer une majorité sur les ruines de l'honneur National.

On prétend pousser le cynisme plus loin; au cas d'une défaite du cabinet Joly, Le Lieutenant-Gouverneur serait porté à appeler un chef de Cabinet encore dans les rangs de la minorité, et dissoudre encore une fois le parlement et jeter de nouveau le trouble dans la Province.

Nous ne craignons pas de rencontrer nos adversaires; mais à quoi bon pour les libéraux de chercher à galvaniser leur cadavre ou à prolonger leur agonie? Le glas funèbre est sonné; et il ne nous reste plus qu'à ensevelir nos adversaires dans les lugubres salles de leur famille, et à les enterrer plus tard dans l'abîme qu'ils avaient voulu creuser sous nos pas, pour y jeter nos libertés et l'honneur du nom Canadien.

BAZAR

La Loterie qui devait avoir lieu au profit de l'Eglise de Ste. Emélie de l'Énergie sera remplacée par un BAZAR qui se fera le 13 Juin à Joliette, sous la Présidence de Dame B. H. Leprohon, assistée des Dames de cette Ville.

Le Révd. Messire Bonin, Curé de Ste. Emélie, compte sur la générosité du grand nombre d'étrangers qui se trouveront à la fête des anciens Elèves pour lui aider dans une entreprise aussi nécessaire.

A-t-il droit au "fair play"?

On lit dans la Minerve: Les démissaires envoyés au nord et au sud sont revenus bredouille. Ils ont trouvé nos amis fermes comme des rocs. Ce moyen extrême ayant échoué, on a recouru à un autre "Donnez, disent les feuilles rouges, le fair play au cabinet Joly; vous ne pouvez le refuser."

Les feuilles libérales demandent une chose impossible. Le cabinet Joly n'a aucun titre au fair play à un essai loyal, comme on dirait un français. Lorsqu'un ministre perd la confiance de la Chambre, il résigne et remet ses pouvoirs au souverain. Le cabinet que le Roi ou le Gouverneur appelle pour remplacer ce cabinet démissionnaire a droit au fair play. Le cabinet De Boucherville n'a pas résigné, mais il a été démis. Le cabinet Joly est né d'un acte frauduleux et a droit à aucun fair play. Lui accorder un essai loyal, ce serait renoncer à nos libertés parlementaires: ce serait établir le précédent le plus dangereux pour nos institutions et nos libertés.

Accorder l'essai loyal, ce serait donner la sanction à un acte éminemment révolutionnaire, car le Lieutenant-Gouverneur n'a pas agi autrement que ce révolutionnaire français qui, de temps à autre, au mépris des lois, des constitutions et du droit, s'emparaient du pouvoir.

L'honneur des Canadiens-français tout entier est ici en jeu. Ce n'est plus une simple question de parti et de pouvoir. Jusqu'ici nous avons passé pour pratiquer et comprendre les institutions parlementaires aussi bien que les Anglais eux-mêmes. A ce point de vue, nos hommes d'Etat ont fait l'admiration des étrangers qui ont loué hautement leur intelligence, leur grand sens du droit. Que l'on approuve le coup d'Etat; que l'on établisse ce précédent qu'un lieutenant-gouverneur, peut substituer sa volonté à la majorité parlementaire et un coup terrible aura été posé à notre réputation de peuple pratique, éclairé, en état de comprendre les institutions parlementaires.

Dans les autres provinces, tous les regards sont fixés sur nous. L'opinion publique chez les libéraux comme chez les conservateurs condamne M. Letellier; l'attitude prise par le gouvernement en est la preuve. C'est parce qu'il redoutait cette opinion qu'il a évité de se prononcer en parlant. N'allons pas descendre à leurs pieds et nous déshonorer, en proclamant notre volonté de nous soumettre au bon plaisir d'un intrigant politique. La position est plus grave qu'on ne croit généralement. Comme le disait dernièrement le premier homme politique du pays, un précédent dangereux, est ce qu'il y a de plus redoutable. Une mauvaise loi peut être amendée, mais un mauvais précédent demeure. Or le précédent qu'on veut établir permettrait à tout gouverneur d'imiter la conduite de M. Letellier. Nous marcherions en plein gouvernement personnel. Les coups d'Etat d'un côté attireraient les coups d'Etat de l'autre et nous arriverions avec cette anarchie dans nos mœurs politiques tout droit à l'union législative.

Jamais la position n'a été plus grave depuis 1837; l'acte de la députation nationale n'aura pas que des conséquences et des effets immédiats; il est destiné à avoir une grande influence sur l'avenir de la nationalité française. Nos députés préparent une page d'histoire; leurs noms y seront écrits avec une mention glorieuse ou une flétrissure selon qu'ils auront enregistré leurs suffrages pour ou contre nos libertés.

Memorial Necrologique.

Lundi, 20 du courant, la mort terminait la noble et longue carrière d'un citoyen respectable de Ste. Elisabeth, Monsieur Joseph Lévesque, ancien cultivateur. Sa vie de quarante-deux années passées au service de Dieu et de sa patrie, dont il fut un des défenseurs en 1812, se termina par une mort douce et paisible, pleine de foi et de confiance.

Pendant sa vie, il fut remarquable surtout par sa foi, sa soumission à l'Eglise et son affection pleine de respect pour les prêtres, en qui il voyait les représentants de Jésus-Christ. Aussi méritait-il que Dieu choisit deux de ses fils, Messire Elie Lévesque, ancien curé et Messire Prosper Lévesque, ancien directeur du Collège St. Hyacinthe, pour en faire ses ministres. Il était beau et touchant, le jour de ses obsèques qui se firent avec une grande solennité, de voir à l'antel, ses enfants, vétérans du sanctuaire, roudant à leur père le dernier devoir, l'un au chariot son service funèbre et l'autre en faisant l'office de diacre.

Tous deux conduisaient les restes de l'auteur de leur jours en lieu de son repos suprême, marqué d'avance par un superbe monument surmonté d'une magnifique statue de St. Joseph, élevé par leur piété filiale à la mémoire de leur père et mère. Le défunt était aussi le père, d'une religieuse décédée à l'Hôtel-Dieu, et dont la mémoire est en vénération dans cette sainte maison.

Comme les arbres séculaires de nos forêts que le vent renverse de temps en temps, ainsi, ceux qui ont vu l'autre siècle disparaissent peu à peu d'au milieu de nous, nous cédant les degrés supérieurs de l'échelle de la vie humaine. Heureux, quand, comme le respectable vieillard, dont nous déplorons la perte, ils peuvent en jettant, de leur lit de mort, un regard sur les nombreuses années, qui leur échappent, et voir des œuvres capables de plaider leur cause aux pieds du Juge Souverain.

—Communiqué. Le Nouveau Monde et le Journal de St. Hyacinthe sont priés de reproduire.

LA FETE DE LA REINE.

Hier la métropole de la Puissance célébrait le sixième anniversaire de Notre Gracieuse Souveraine. Ja mais Montréal n'a manifesté son patriotisme avec autant d'éclat; les sajets de Sa Majesté Victoria, transudaient la loyauté par tous les pores. L'enthousiasme national a été chauffé à blanc. Le soleil du 24 mai 1878 s'est levé radieux et a promis une journée des plus propices pour la grande démonstration martiale qui devra faire époque dans l'histoire des grandes fêtes de Montréal.

La génération actuelle ne se rappelle pas d'avoir assisté à un déploiement de forces militaires plus imposant que la parade qui a eu lieu hier sur la ferme Fletcher, sise au pied du versant Est de la Montagne, en arrière de l'Hôtel Dieu.

Dès jeudi soir les volontaires des grandes villes de la Puissance commençaient à affluer dans la cité. Le Grand Tronc nous amenait les Queen's Own de Toronto et les Gardes de Son Excellence le Gouverneur Général. Hier matin le Québec arrivait à sept heures du matin avec la Batterie B et son célèbre corps de musique, et le 8ème bataillon de Québec. Les Etats-Unis avait aussi envoyé à Montréal un détachement de leur milice volontaire, les Barlow Greys de St. Albans, de la première brigade du Vermont. Cette compagnie était composée de 28 hommes commandés par le capitaine J. N. Culver le lieutenant Cilder et le sous-lieutenant E. W. Bourdeau.

Son Excellence le Gouverneur Général Lord Dufferin qui devait présider à la grande revue était arrivé par un train spécial jeudi soir accompagné par la comtesse Dufferin et les officiers de sa suite.

Le pavillon britannique flottait glorieusement hier au-dessus de tous nos édifices publics, des magasins et d'un grand nombre de maisons privées. Montréal avait revêtu un air de fête et on entendait dans nos principales rues les joyeux fanfares de la musique militaire. Le pavé résonnait sous les roues des fourgons d'artillerie, on ne voyait partout que colbacks, képis, shakos, cahans et plumets. Tous nos hôtels regorgeaient d'étrangers.

Vers dix heures du matin une foule estimée à environ 50,000 personnes se rendait sur la ferme Fletcher pour assister à la grande revue.

Les différents corps de militaires commencèrent à arriver et prirent les positions qui leurs avaient été assignées sur le terrain. Les artilleurs formèrent leur ligne à l'extrémité Nord de la ferme près du terrain de l'Exposition, tandis que la ligne de l'infanterie se forma à angle droit jusqu'au mur d'enceinte de l'Hôtel.

LA POLITIQUE DE LA RUSSIE.

Lorsque le czar Alexandre II, réalisant les promesses faites à différents reprises au peuple russe par ses prédécesseurs et toujours éludées, prit l'initiative d'émancipation des esclaves et de l'abolition de la peine du knout pour de certains cas autrefois punis de ce châtiement, les chercheurs d'analogies historiques comparèrent à Louis XVI. Louis XVI avait, en effet, aboli en France et les derniers sergents et la torture pour se défendre contre la Révolution qui, néanmoins, l'avait dévoré. Les événements récents montrent qu'Alexandre II est menacé tout aussi durement par les influences libérales que l'était le roi de France que l'on a décapité. De plus, il y a sinon des analogies de situation, au moins des apparences de prédestination presque identiques entre les Bourbons du siècle dernier et les Holsteins-Gottorp du siècle présent. Il faudrait entrer dans des détails de chronologie d'une nature assez délicate pour faire ressortir les points de ressemblance de ces deux familles dynastiques. Ceux qui connaissent le monde russe disent que le parallèle serait piquant.

Mais si la Russie du temps présent ressemble à la France du temps passé, la ressemblance ne doit pas s'arrêter à la personne du souverain, elle doit s'étendre aussi aux individualités dominantes, aux hommes d'Etat, aux ministres. A qui donc pourrait-on comparer le prince Gortschakoff? On pourrait, à notre avis, le comparer à Choiseul.

Ce sont les fautes que Choiseul commit dans la direction de la politique étrangère qui ont perdu la dynastie des Bourbons en France. Il n'est pas certain que les fautes de même nature commises par le prince Gortschakoff n'aient pas la même influence sur la dynastie des Holsteins-Gottorp en Russie.

Jusqu'à la mort de M. de Nesselrode, la politique russe suit une marche systématique sans doute, mais parfaitement cohérente. Cette politique procède des traditions. C'est la politique de Pierre le Grand et de Catherine II, elle est patiente et prudente, non pas ennemie des conquêtes,—bien au contraire, hélas! la Pologne est là pour le prouver—mais ennemie des aventures chanceuses et, en tout cas, des bouleversements soudains.

Nesselrode mort, Gortschakoff paraît, tout change. Gortschakoff n'a pas conçu une idée, mais une rancune—c'est à dire un caprice. Il sacrifiera tout pour l'assouvir. Rancune contre la France pour avoir entrepris la guerre de 1854; rancune contre l'Autriche pour avoir, à la même époque, étouffé le monde par son ingratitude en ne secourant pas la Russie. Toute la vie politique de M. Gortschakoff tient dans ces deux sentiments et la rancune.

Quel soin n'a-t-il pas mis à grandir la Prusse, c'est à dire la seule puissance qui pût enlever à l'Autriche sa suprématie allemande et à la France sa suprématie militaire? Quels encouragements discrets mais puissants il a donnés à M. de Bismarck, M. de Bismarck! On peut presque dire que si l'unité de l'Allemagne est l'œuvre de M. de Bismarck, M. de Bismarck lui-même est l'œuvre du prince Gortschakoff.

La rancune est une passion. Mais quel homme politique, autre que le prince Gortschakoff, en fera jamais un programme? Un beau jour même, en effet, que de bruler le monde pour faire peur à des ennemis! C'est celui pourtant qu'il a mis en œuvre avec une patience qu'il faut admirer et un art consommé qu'il faut connaître.

Mais quels sont, en réalité, les résultats positifs de cette politique inspirée, en somme, par le plus mesquin des sentiments, par le diminutif de la haine qui est le superlatif du dépit, par la rancune? Ces résultats sont palpables. Le prince Gortschakoff a créé aux portes de la Russie et au centre de l'Europe une puissance formidable qui le domine et qui bientôt le gênera. Il a, comme choiseul, préparé à son pays un avenir de guerres et de révolutions sanglantes. La Russie, qui devait tourner les yeux vers l'Asie, les a tenus fixés sur l'Europe, grâce au Prince Gortschakoff elle n'accomplira pas la mission qui semblait lui être dévolue et, comme tous les peuples qui laissent passer une heure précieuse, elle sombrera, elle s'abîmera dans les discussions civiles.

Le prince Gortschakoff, malgré les succès "apparents" de sa politique, laisse la Russie dans la situation la plus critique dont ses annales fassent mention. L'Angleterre hostile, l'Europe malveillante, une conquête irréalisable commencée, le crédit public ruiné, une révolution sociale imminente, la dynastie compromise, c'est ce que la Russie voit devant elle.

La compagnie américaine, avec son drapeau étoilé, était naturellement le point de mire de la curiosité populaire. Le costume gris et propre et coquet et la désinvolture des hommes ressemblent un peu à celle du soldat français. Des hurrahs éclatèrent à plusieurs reprises dans la foule pour saluer le passage des soldats républicains.

Le 6ème bataillon mérite une mention spéciale pour sa tenue martiale et la précision avec laquelle il exécuta ses mouvements sur le champ de manœuvres.

Les "Queen's Own" et les "Foot Guards" ont soulevé à plusieurs reprises les acclamations enthousiastes de nos compatriotes anglais.

Après le défilé des troupes commença la petite guerre. Une partie des volontaires se posta sur le versant de la montagne et l'autre commença l'attaque de la position. Pendant une heure il y eut une canonnade et une fusillade des mieux nourries des deux côtés; chacun respira l'odeur de la poudre et eut une idée d'un champ de bataille.

Il n'arriva qu'un seul accident d'une nature peu grave, celui d'un jeune homme de quinze ans qui essuya accidentellement sur la joue le feu d'une cartouche blanche de l'Artillerie de Garnison de Montréal. Le Dr. Casgrain, chirurgien du 65 déclara que la blessure n'avait aucune conséquence dangereuse.

Les colonnes d'assaut emportèrent une à une les différentes positions et délogèrent les défenseurs de la Montagne.

Après la petite guerre, les lignes de l'infanterie se reformèrent et les officiers aux fanfares des corps de musique militaire s'avancèrent en ordre de revue pour saluer le Gouverneur Général.

Dans l'état-major qui entourait Son Excellence, on remarquait les colonels Banon, Fletcher, Lovelace, Harwood, Herwit, Mirange, et beaucoup d'autres sommités militaires.

Vers trois heures la grande revue était terminée, et chacun partit emportant un souvenir ineffaçable de la grande démonstration de 24 mai 1878. —Morté du 23.

NOUVELLES DIVERSES.

—La Gazette officielle d'Outaouais, de samedi, publie un ordre général de milice reformant le règlement concernant les exercices annuels de 1878-79. Afin que la dépense soit au niveau de l'appropriation votée par le Parlement, l'effectif de la force de la milice qui devra être exercée et payée, pendant l'année 1878-79, a été limité à 20,000 officiers, sous-officiers et soldats et 1,276 chevaux; les exercices dureront douze jours.

—Dimanche dernier, après la messe, M. Cuthbert a annoncé aux électeurs de Berthier qu'il briguait de nouveau les suffrages des électeurs du comté de Berthier pour les prochaines élections fédérales. On ne lui connaît pas encore d'adversaire.

—NOMINATIONS DE REGISTRATEURS — M. A. Michaud, de St. Jean Port Joli vient d'être nommé registrateur du comté de l'Islet. Il était déjà député registrateur.

M. Pierre Dorion, de Drummondville, frère du juge en chef, et M. Mayers ont été aussi nommés registrateurs pour le comté de Drummond.

—VENNOR, le prophète de nos climats, nous prédit un mois de juin très chaud et sans beaucoup de pluie. Il annonce de plus que nous aurons une semaine de gelée dans la dernière quinzaine de juillet. Mais l'été, dans son opinion ne sera pas favorable à une bonne récolte. Notons en passant néanmoins que les calculs de Vennor n'ont pas encore acquis l'autorité des paroles de l'Évangile.

ACCIDENT A ST. RAZMOND — Mercredi matin, le 23, un enfant de M. Jos. Bureau, garde-forestier, s'empara d'un pistolet à six coups qu'il avait laissé sur une table. Un des coups partit accidentellement et la balle pénétra dans l'abdomen d'un de ses petits cousins appelé Frs. Angers. L'enfant est âgé de 13 ans et est dans un état désespéré.

LA DÉCESSE DE LA LIBERTÉ. — Le Star de Washington, raconte qu'une dame d'une quarantaine d'années s'est présentée le 16 de ce mois dans le loge du concierge de la résidence, présidentielle, en lui annonçant qu'elle était la déesse de la Liberté et qu'elle venait de descendre du dôme du Capitole pour voir le président. Le concierge, justement surpris, a prié la déesse de s'asseoir un instant dans la salle d'attente, et pendant qu'il réfléchissait au moyen de se débarrasser sans esclandre de la visiteuse, il est venu d'autres dames que ce fonctionnaire a eu à introduire dans le salon du président. Le déesse s'est faufilée parmi elles, et se précipitant devant M. Hayes elle a décliné sa qualité, en expliquant qu'elle était descendue de son dôme pour demander la grâce de son fils, qui est détenu dans le pénitencier d'Albany. Le président, tout en convenant de bonne grâce que le fils de la déesse de la Liberté semblait peu à sa place en prison, a exécuté une série de mouvements stratégiques ayant la porte pour objectif. Un plein succès a couronné ces habiles manœuvres.

La solliciteuse, dans la chaleur de ses arguments, a franchi sans s'en apercevoir la porte perfidement ouverte derrière elle et qui a été renfermée aussitôt. Elle est retournée alors dans la loge du concierge et lui a donné notification qu'elle ne sortirait pas sans avoir obtenu la grâce de son fils. Le concierge, après avoir longuement parlementé, a senti échoir et formulé une idée lumineuse. Il a informé confidentiellement la dame que l'atorney-général était chargé de signer la grâce qu'elle désirait, et que la déesse de la Liberté n'avait pas un instant à perdre si elle voulait le trouver encore en son bureau, au Capitole. A ces mots l'aliénée a pris en courant la direction du bureau de l'atorney-général pendant que l'astucieux concierge riait dans sa barbe à la pensée de la surprise qu'allait éprouver ce haut magistrat.

—On écrit de Winnipeg: Le vapeur *Sucallow*, venant de Selkirk, a chaviré dans la Rivière Rouge au-dessous de Winnipeg, le 25 avril dernier.

On a pu sauver 24 passagers; un seul, un Norvégien, s'est noyé. C'est un coup de vent qui a été la cause de l'accident. Il y avait ni chaloupes ni appareils de sauvetage à bord du vapeur; il se serait perdu beaucoup de monde, si ce n'eût été de la présence d'un bateau à vapeur de York qui était à la remorque du vapeur et qui a pu sauver les passagers. Il faisait un temps orageux, de pluie et de neige. Le vapeur était estimé à \$45,000 et appartenait à M. Jos. Flanagan.

—Les oignons verts sont tellement abondants sur le marché de Montréal, qu'on en donne une botte de poids de 15 livres pour 5 cts.

Force physique.—Le général McClellan est un homme musculeux. Un jour qu'il était à converser avec plusieurs amis sur le sujet de la force physique, il prit une pièce de 25 cents et la plaça entre l'index et le pouce.

—On écrit de Varsovie qu'il s'est formé un gouvernement secret en Russie sous le nom de gouvernement national, et qu'il a lancé une proclamation au peuple russe. Dans toutes les villes et villages les plus éloignés de l'empire, des mains invisibles ont fait tomber, comme d'une corne d'abondance, une quantité innombrable d'exemplaires de cette proclamation. En tête de ce document se trouve le commencement du discours de Robespierre.

—Ecrasés par la terreur les ennemis du peuple, et l'honneur d'avoir fondé la République vous appartient. Et, plus loin, une citation de Necker: "Notre affaire est sûre, car elle est basée sur le sang."

Voici la proclamation en question: "Lève-toi peuple courageux, prends les armes contre le tyran! Le moment favorable est venu, car la situation qui nous est faite est intolérable, et nous ne pouvons plus la supporter. D'un bout de l'empire à l'autre, il n'y a pas un endroit où l'on puisse se mettre à l'abri des fonctionnaires du czar."

Après une violente critique du gouvernement et de l'administration, la proclamation continue: "La main puissante du czar s'appesantit sur vous, sur les enfants qui vont aux écoles publiques aussi bien que sur les vieillards appelés sous les drapeaux, sur toute la vie humaine depuis le berceau jusqu'au cercueil, sur nos femmes et nos enfants, pour nous écraser selon son bon vouloir."

—On ne peut pas cacher le déficit qui s'est produit dans nos finances. La vie et les moyens d'existence sont anéantis. La famine et les épidémies en sont la conséquence. A peine une guerre est-elle terminée que déjà nous sommes menacés d'une autre plus terrible.

—La misère à laquelle sont condamnés 90 millions d'habitants n'est pas près de sa fin. Quelle terrible et effrayante perspective! La misère du peuple a atteint des proportions telles que jamais on ne vit de situation plus désespérée. Allez-vous encore supporter ce joug odieux? Voulez-vous être encore longtemps la risée du monde? Frères, sœurs, aux armes au nom du progrès, de la liberté et de notre droit. L'Europe qui nous juge mal aujourd'hui de vra nous considérer comme un peuple libre."

—L'Académie française a décerné l'un des prix Montyon à M. Charles de Bonnerhose, pour son ouvrage patriotique "Montcalm et le Canada français."

—Le dixième concile de la province ecclésiastique de Québec s'est terminé dimanche par les cérémonies prescrites, qui ont eu lieu dans la basilique.

—M. Robert Nicol, riche cultivateur de Granby, comté de Shefford, a été choisi par les conservateurs de ce comté, comme candidat aux prochaines élections fédérales, en opposition à M. Huntington.

NOTES LOCALES

PREMIÈRE COMMUNION.—Ce matin trente petites filles ont fait leur première communion à la chapelle du couvent de la congrégation de cette ville.

—C'est mardi prochain, le 4 de juin, que s'ouvrira le parlement local.

—A cause de la fête de l'Ascension, *La Gazette* ne paraît qu'une fois cette semaine.

ARRIVÉS A L'HOTEL DU CANADA.—Olivier Baret, Montréal; M. Gauthier, St. Lin; John Lindsay, Rawdon; William Burns, do; Alex. Daly, do; Olivier Beaudry, St. Alexis; Demoiselle Beaudry, do; J. C. Woodman, Montcalm; J. E. Ecrément, N. P. St. Jacques; Joseph Ratelle, do; Révé. Charles Larose Ptre, Mantawa; G. A. Leblanc, St. Félix; A. Paugman, Mascouche; Jos. Daly, St. Félix; Maxime Laferrrière, do; J. A. Burns, Rawdon; P. O. Morin, do; C. Du puit, St. Jacques; Eu. Forest, do; Em. Dugas, do; Oct. Bulisse, St. Laurent; Luc Arpin, St. Alphonse; J. O. Laurion, St. Paul; G. Piché, Montréal.

ARRIVÉS A L'HOTEL JOLIETTE.—Eugène Allard, Montcalm; H. Hurteau, St. Lin; Thimothée Réaume, do; Eugène Chaput, St. Lin; Dama-se Morin, do; Chs. Lévesque V. S. Berthier; Alf. Lévesque, Montréal; R. Kerr, Montréal; Frant Alex, do; John McDonald, Berthier, Chs. Provost, Ste. Julienne; George St. Germin, St. Félix; Louis Corsin, Ste. Julienne; Pierre Riopelle, St. Esprit; P. O. Morin, Rawdon; Aug. Guilbault, Ste. Elizabeth; John Daly Kildare Pierre Marcile, Montréal; Louis Champagne St. Félix; J. Mercile, do; P. Coult, do; J. E. Beau-lieu; St. Paul; Adélaïde Dorion, l'Assomption; L. Lewis, do. F. X. Lassalle, St. Jean de Matha; Pait Morrise et sa famille, St. Alphonse; J. U. Piché, Montréal; A. Rolph, Kildare; Tréfilé Morin, St. Jean de Matha; Joseph Meunier, Repentigny; George Grinn, Greenville; Olympe Turgeon, Montréal; McLawd, Woodstock; R. G. Groy, do; Robert Groy, do; Ulric Lachapelle, St. Paul l'Ermitte; A. Archambault, l'Assomption; P. C. Ducharme, N. P. St. Félix de Valois; Louis Robitaille, do; J. R. Lippé, St. Jean de Matha; madame Desrosiers, St. Félix; Alex. Daly, Rawdon; L. Dugas M. P. P. et sa dame, Montcalm; Louis D. Maréchal, Montréal; Lt. M. Globensky, St. Eustache; F. Cormier, Montréal; D. Tassé, Iberville; E. N. Lafrance, Berthier, Robert Horneot, do; Oct. Cuthbert, Berthier; P. Desmarais, do; Alex. Roy, do.

AVIS

Je donne avis que si l'on continue de faire de faux rapports contre ma conduite, et si l'on continue à répandre des rumeurs qui peuvent nuire et qui nuisent à ma réputation, je poursuivrai en dommages intérêts toute personne qui se rendra coupable de tel délit.

CAMILLE LANDRY.

L'Assomption, 27 Mai 1878.

HOTEL DU NORD

TENU PAR JOSEPH LOISEAU St. Ambroise de Kildare. M. Jos. LOISEAU, dont l'hôtel est si avantageusement connu du public voyageur, a considérablement agrandi son établissement et peut offrir en conséquence le plus de confort possible aux touristes, qui visitent les paroisses si pittoresques qu'on trouve au Nord de Joliette.

M. Jos Loiseau a un bel étalon gris qu'il tiendra pour la monte durant cette saison. 25 mai 1878.

AVIS. Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Joliette, pour l'adoption d'un acte pour changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du St. Laurent," établir son principal bureau d'affaires dans Montréal et étendre ses pouvoirs généralement et pour l'adoption de pouvoirs plus étendus pour la gestion des affaires de la dite Compagnie. JOHN IRVINE, Sec.-Trésorier. Montréal, 9 Mai 1878.

NOTICE. Application will be made to the Legislature of the Province of Quebec at its next session on behalf of the Mutual Fire Insurance Company of the County of Joliette, for an act to change the name of the Company to the "St. Lawrence Mutual Fire Insurance Company," establish its head office in Montréal, and extend its powers generally and that better provisions be made for carrying on the business of said Company. JOHN IRVINE, Sec. -Treas. Montréal, 9th May 1878.

BONNE NOUVELLE HABITANTS DES VILLES ET DES CAMPAGNES ! REJOUISSÉZ-VOUS ! LA MAISON PILON. Vient de terminer son inventaire; et avant de déménager dans son NOUVEAU MAGASIN elle est à vendre tout son stock à des sacrifices énormes.

TOUT A ETE CONSIDERABLEMENT REDUIT ! Nous voulons vendre tout ce qui nous reste de stock d'automne et d'hiver à n'importe quel prix. Nous voulons entrer dans notre GRAND MAGASIN avec des marchandises nouvelles et fraîches. A cet effet nous avons fait ce printemps la plus grande importation qui se soit jamais faite à Montréal. Important nos marchandises nous mêmes nous pouvons vendre aux mêmes prix qu'en gros. Nous voulons faire le plus grand commerce de détail de la Province; nous aurons le magasin, les marchandises et les hommes pour. Et toute personne qui aura besoin de Marchandises Seches, si elle veut manager son argent, ou se procurer ce qu'elle a besoin de chez nous, nous sommes décidés de vendre à meilleur marché que jamais.

GRAND MAGASIN DE PILON. serait de l'argent jeté à l'eau. En attendant notre prochain déménagement vous pouvez attendre à des choses que vous n'avez jamais vues. Car toutes les marchandises d'automne et d'hiver ont été tellement reléguées que le magasin est toujours rempli de monde, malgré la rareté de l'argent et les temps durs.

EN VENANT A MONTREAL ne manquez pas de venir faire votre choix, vous trouverez une foule d'articles à moins que la moitié du prix. Par curiosité, laissez ce qui suit.

COTONS. Bon Coton pour 4 c. la verge. Coton jaune bien fort 5 c. la verge. Coton jaune canadien large, 6 c. Coton jaune canadien 1 verge de large 7 c. Coton jaune canadien et américain.

NOS COTONS JAUNES ET BLANCS NE SONT PAS BATTUS. INDIENNES. Belles indiennes en coupons 4 c. et 5 c. la verge. Indiennes américaines 1ère qualité et patrons très-riches 6 c. la verge.

TOUS LES WINCEYS SONT REDUITS. ALPACAS. Voici un département qui a fait parler de lui l'an dernier. Cette année, ce sera encore bien pis.

Alpaca noir, très-luisant 10 c. et 12 c. la verge. Alpaca noir pesant et riche (extra) 15 c. et 17 c. la verge. Alpaca noir qualité entra 18 c. et 20 c. la verge. Alpaca noir aussi riche que la soie 20 c. et 25 c. la verge.

VENÉZ VOIR NOS ALPACAS NOIRS. NOTRE DÉPARTEMENT DE CONSETS EST AU COMPLET. DEPARTEMENT DOMESTIQUE

Ce département est certainement le plus complet et le mieux assorti de notre magasin. Nos cotons à Draps jaunes et blancs ne sont pas égales. Nos toiles à nappes ne peuvent être achetées au gros pour le même prix. Nos serviettes se recommandent par elles-mêmes. A. PILON, L. J. PELLETIER, A. PILON & Cie. 615 et 617 RUE STE. CATHERINE, MONTREAL. A LA BOULE VERTE

Meres! Meres! Meres!

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE TRÉSOR des NOURRICES DU DR. P. E. PICHAULT, DE MONTREAL. Pour empêcher les convulsions chez les enfants lorsqu'ils font leurs dents. C'est un remède sûr, et sur lequel vous pouvez compter: Il est agréable à prendre; il ne peut faire aucun mal; il procure un soulagement immédiat; il calme toutes les douleurs. Le Trésor des Nourrices et des Meres est un bienfait pour tous les enfants parce qu'il en sauve des milliers tous les ans d'une mort prématurée. Demandez-en à votre marchand fournisseur, et s'il n'en a pas dites lui d'adresser une commande immédiatement pour n'importe quelle quantité. EVANS & Co. En vente chez les propriétaires 41 et 43 Rue St. Jean-Baptiste, Montréal.

A LOUER. Une maison neuve, bien peinte, comprenant six appartements—située au coin des rues Notre-Dame et Ste. Caroline. Cette maison est très convenable pour une famille peu nombreuse. S'adresser au propriétaire soussigné, rue Notre-Dame. W. G. DUMAS. Joliette, 6 avril 1878.

F. E. ROUSSEAU MANUFACTURIER DE MOULINS & COUPER LE TABAC St. Jacques de l'Achigan, P. Q. La coupe-tabac Rousseau est considérée comme le meilleur machinisme à couper le tabac de la Province. Cette machine est garantie sous tous rapports. M. Rousseau a obtenu une permission spéciale du gouvernement fédéral, pour manufacturer cette machine.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA

CAPITAL, 1,000,000 BUREAU PRINCIPAL..... OTTAWA

President, L'Hon. JAMES SKELD, | Secrétaire, JAMES BLACKBURN.

\$50,000 EN ARGENT sont déposés entre les mains du Gouvernement pour la protection des Porteurs de Polices d'Assurances.

DIRECTEURS A MONTREAL: JOHN S. HALL, MAIR, REVIRE St. Pierre | L'ÉCHYVIN, NELSON, H. A. NELSON & F. L. A. P. DUBOIS, M. D., GORIS, G. | HON. P. MITCHELL, L. DE LAUBIEN, M. P. P. | J. ALD. OUMÉL, M. P. | N. GAGNON, Champigny

Cette Compagnie n'assure pas de Risques plus hasardeux que les Propriétés de la Ferme et les Résidences Privées.

ELLE ASSURE CONTRE LES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU ET LA Foudre. Les Propriétés rurales, les Résidences Privées, les Eglises, les Couvents et les Risques de semblable nature. Aussi leur contenu.

On ne donne pas d'assurances contre les Risques des Manufactures ou Etablissements de Commerce, évitant ainsi les pertes produites par des incendies désastreux, et auxquelles sont sujettes beaucoup de Compagnies.

Les Cultivateurs et autres possédant des maisons d'habitation privées trouveront un grand avantage à s'assurer à cette Compagnie, parce que ses taux et les conditions de ses Polices sont bien plus libérales que ceux des Compagnies faisant des affaires générales.

Le public assureur remarquera que notre DEPOT est fait en ARGENT COMPTANT, et non en Stock ou Debentures qui pourraient être d'une valeur douteuse.

Les taux de Primes et toutes informations requises seront données ou s'adressant à G. H. PATTERSON, Agent-Général, 97, Rue St. Jacques, Coin de la Place d'Armes.

Dr. M. F. E. VALOIS, Inspecteur, 13 Avril 1877

GODFROI CHAPLEAU Manufacture de Coffre-Forts de la Puissance.



GRANDE MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE 1876.

Premier PRIX A l'Exhibition Provinciale de Québec 1878 Premier d'Ottawa 1873

Coffre-Forts à l'épreuve du feu et des voleurs.

Ces Coffre-Forts sont à présent considérés comme étant les meilleurs offerts au public, toutes les qualités requises, tant que pour la force et la sûreté y sont réunies ensemble.

Afin d'éviter l'humidité dans l'intérieur du Coffre-Fort et offrir la plus grande résistance possible en cas d'incendie, une espace a été laissée afin de laisser circuler l'air entre les doubles de fer qui en forment l'enveloppe ou la charpente.

Les gonds ne sont pas en fonte, mais en fer battu, pivotant sur une base en acier solide, et les portes sont facilement démontées au cas où le Coffre-Fort aurait besoin d'être réparé. Ces améliorations leur donnent une supériorité incontestable sur tous les autres Coffre-Forts.

Ces Coffre-Forts sont tels que je les représente ici, et une visite à mes ateliers convaincra tout homme intelligent.

Aussi, manufacturés sur commande: doublures en fer pour volées, portes de volées à l'épreuve des voleurs, portes à l'épreuve du feu.

Notes en fer, portes en fer pour écoles publiques, portes de cachots et grill, serrures pour Coffre-Forts, Peisons, Banques, pour portes de magasins, soliveaux en fer, ponts en fer, etc., etc.

Un grand nombre de Coffre-Forts de seconde main de différente manufacture à vendre à bon marché. Aussi, facteur d'OUTILS POUR TAILLEURS DE PIERRE.

Bureaux: 320 RUE ST. LAURENT. Ateliers: COIN DES RUES ONTARIO & ST. CHARLES BORROMÉE MONTREAL.

2 Novembre 1876

AVIS DE DEMENAGEMENT. HOTEL JOLIETTE

RUE NOTRE-DAME—Près du Marché.

L'ancien HOTEL RIVARD, plus tard HOTEL DESCHAMPS, si bien connu et si populaire est maintenant l'HOTEL JOLIETTE, entre les mains de M. P. Chevalier. Les améliorations et les embellissements de toutes sortes que M. Chevalier a faits, font de cet hôtel le plus commode et le plus agréable de Joliette. C'est un véritable hôtel de PREMIERE CLASSE.

Le public voyageur trouvera à cette maison des chambres nombreuses, plusieurs salons une table abondante et un service très-régulier.

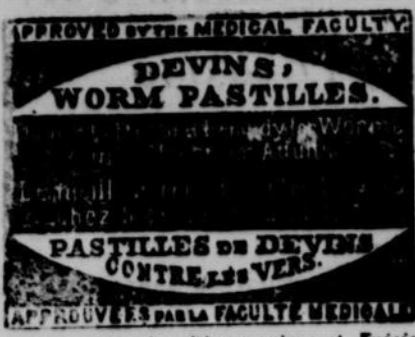
Voitures aux charrs pour les Passagers. P. CHEVALIER, Propriétaire.

La Compagnie à Bois de Joliette

A mainteant, dans ses chantiers à Joliette, les bois suivants qu'elle vend aux prix les plus réduits, savoir:

Table listing wood products and prices: PIN (300,000 peds, 175,000, 75,000, 60,000, 40,000), REPINETTES (75,000 peds, 75,000, 75,000, 95,000, 25,000).

Maison à vendre. Le soussigné offre en vente sa jolie maison à deux étages, avec les dépendances y attachées, située au coin des rues St. Viateur et St. Charles-Borromée. Conditions faciles. J. Bie. COMTOIS Propriétaire. Joliette, 1er décembre 1877.



On n'aura plus de Cheveux Gris. RENOVATEUR PARISIEN DE LUBY

RENOVATEUR PARISIEN DE LUBY

ETTE EXCELLENTE PREPARATION... C'est moins cher que toute autre Préparation de ce genre...

PRIX, 50 Cts. LA BOUTEILLE. En vente chez les PHARMACIENS et PARFUMEURS



LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE

offre en vente UNE POMPE à incendie, (LA QUEEN) et six extincteurs (Triumph)

BARTH. VEZINA, Sec.-Trés. Joliette, 3 Décembre 1877.

GRUBE & PERREAULT PEINTRES

DE MAISONS ET D'ENSEIGNES, PEINTRES EN MARBRE, ET EN BOIS

DECORATEURS & BLANCHISSEURS

Sont maintenant prêts à exécuter tous les ouvrages qu'on voudra leur confier, à des prix modérés.

VENIR VOIR. RUE ST. CHARLES BORROMEE. Nous n'employons que des ouvriers de première classe.

F. GRUBE, JOSEPH PERREAULT, Joliette, 23 Avril 1878.



CHARLES LEVESQUE, V. S. MEDECIN VETERINAIRE

Gradué du Collège Vétérinaire de Montréal.

Residence: BERTHIER (en haut) M. Lévesque sera à Joliette, tous les mardis de 9 h. A. M. à 4 h. P. M.

BUREAU: Chez JOSEPH DESCHAMPS RUE NOTRE-DAME.

N. B.—M. A. Lévesque a tous ses certificats comme ayant suivi les cours au Collège Vétérinaire de Montréal, et a subi ses examens primaires.

Joliette, 16 Mai 1878.

HOTEL DU CANADA JOLIETTE.

Place Lavaltrie, — En face du Marché.

Propriétaires: — Madame Vve GEO. LE-BLANC, ci-devant de l'Hôtel de l'Union.

L'HOTEL DU CANADA, placé dans la maison en briques de M. Charles Leblanc, offre beaucoup d'avantages, par le nombre de chambres qu'il contient, le service régulier et poli qu'on y donne, l'attention qu'on y apporte, par la proximité des maisons de commerce et d'affaires et du

MARCHÉ DE JOLIETTE. L'Hôtel sera tenu de façon à satisfaire la clientèle et à mériter de nouveaux encouragements.

Une salle spéciale pour les commis voyageurs.

Il y a de vastes écuries et une cour spacieuse.

Des voitures aux chars de Joliette, pour les passagers.

Atelier Typographique

DE LA

'Gazette de Joliette.'

ON EXECUTE

A CE BUREAU

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES

TELS QUE

LEVERRES.

CARTES D'AFFAIRES ET DE VISITES.

LETTRES FUNERAIRES,

BLANCS DE COMPTES.

BILLETS DE BANQUE

CIRCULAIRES,

AFFICHES.

PROGRAMMES.

BLANCS POUR AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

Etc., etc.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin.

LE TOUT

IMPRIME SUR BON PAPIER

ET A DES

PRIX TRES REDUITS

BLANCS A VENDRE

A U

Bureau de la 'Gazette'

POUR LES AVOCATS:

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas Affidavits pour Saisie-Arrêt avant Jugement—Affidavits pour obtenir Jugement—Déclarations pour Saisie après Jugement—do avant Jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requêtes pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et Affidavit—do pour Saisie-Gagerie.

POUR LES NOTAIRES:

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES GREFFIERS DES COMMISSAIRES

Blancs de sommation simples, Tiers-Saisie après Jugement

POUR HUISSIERS:

Blancs de Procès-Verbaux de Saisie,—Avis,—Vente.

POUR LES SEC. - TRESORIERES:

Rôles d'Evaluation, de Perception, Liste Alphabétique d'Electeurs, &c.

—DE PLUS—

Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Cours de Circuit de Comté

BOIS DE SCIAGE

500,000 Pieds de Bois à endre

PAR LA CHE A BOIS DE JOLIETTE

CONSISTANT EN: PLANCHES DE 1 POUCE. MADRIERS DE 2 POUCES. MADRIERS DE 3 POUCES EN PINS ET EN EPINETTE

100,000 LATTES, ET UNE GRANDE QUANTITE DE BOIS DE CHARPENTE

LA COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE profite de cette occasion pour annoncer au public qu'elle vient de placer dans sa grande Scierie des machines pour

Planer, mortaiser et embouter. Et qu'elle pourra livrer tous les bois entièrement préparés pour la construction.

Joliette, Avril 1874



HOTEL RICHELIEU

Coin des Rues Notre-Dame & St. Vincent, vis-à-vis le Palais de Justice

MONTREAL C'est le seul Hôtel de la Ville tenu sur les plans Européen et Américain. L'Hôtel peut recevoir 200 personnes.

Plan Américain, Chambre et Pension \$1.50 par jour. Plan Européen \$1.00 par jour, pour une chambre élégamment fournie.

L'omnibus de l'Hôtel se trouve à l'arrivée de tous les trains de chemin de fer.

J. B. DUROCHER, Propriétaire. Montréal, 23 Avril 1877

Tableau de l'arrivée et départ des mailles du District de Joliette et autres endroits voisins

Table with columns for arrival and departure times for various routes like 'MONTREAL', 'MIDLAND', 'MONTREAL'.

MALLE TRI-HEBDOMADAIRE. 1 Maille de Ste. Elizabeth à Berthier tous les lundis, mercredi et vendredi, aller et retour.

MALLE BI-HEBDOMADAIRE. 1 Maille de St. Théodore de Chertsey à Rawdon, arrêtant à Chantrelle tous les mercredi et samedi.

MALLE HEBDOMADAIRE. 1 Maille partant le mardi de Matha pour Ste. Emélie, de l'En. St. Zénon et St. Michel des Saints, revenant à St. Jean de Matha le jeudi après-midi.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.

MALLE QUOTIDIENNE. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch.



Dr. LAURIER & FILS

Pharmacie de Famille, (En face de l'Eglise)

Ces messieurs invitent respectueusement les médecins à visiter leur établissement, leurs ordres et prescriptions seront attentivement remplis et ponctuellement expédiés.

UNE PARFUMERIE des mieux assorties est attachée à l'établissement et l'on y détaille à des prix modérés, tous les articles de toilette du meilleur goût.

Le Dr. LAURIER se fait fort, appuyé par des succès incontestables, de guérir les personnes affectées de cancers, de chancre et autres affections de ce genre, au moyen d'emplâtres qui ne laissent aucune difformité ni même de cicatrice.

Joliette, 1 avril 1874

Pianos! Pianos!

En vente chez le soussigné le splendide piano de New-York

CALEMBERG & VAUPEL

La magnifique piano de salon le GROVESTINE & FULLER, de New York et l'harmonium ESTEY dont la renommée est étendue par tout le monde et qui est sans égal par sa puissance et l'heureuse multiplication de ses jeux.

Pianos et Harmoniums à louer, à raison de \$2 par mois avec la faculté d'acheter Pianos de seconde main toujours en magasin et de tous les prix.

Machines à Coudre de toutes les manufactures du Canada et des États-Unis. J. U. FOUCHER, Joliette, 29 Août 1876.

A VENDRE.

10. Un lopin de terre situé en la dite Ville de Joliette, mesurant deux arpents cinq perches et six pieds de largeur à la frontière, et deux arpents et six pieds à la profondeur sur quinze arpents cinq perches et dix pieds dans la ligne Sud-Est et dix arpents dans la ligne du Nord-Ouest, contenant une superficie d'environ trente-six arpents et vingt-sept perches et demi, tenant devant au Nord-Est à la rivière de l'Assomption, derrière aux terres du ruisseau St Pierre, du côté Nord-Ouest au terrain marqué pour Mme. P. C. Loedel et d'autre côté au terrain marqué par Mme. Voyer. Pour les conditions s'adresser à A. MAGNAN, N. P. Joliette, 8 Mars 1877.

A VENDRE.

10. Un BLOC EN BRIQUE à 2 étages, à part des mansardes, comprenant 3 logements composés l'un de 3 appartements à part des mansardes; les 2 autres de 4 appartements, bien finis; avec des dépendances, une cour spacieuse et commode. Ce bloc est situé, rue St. Vincent, à proximité du marché et de l'Eglise. 20. Un BLOC également en Brique à 2 étages, de 130 pieds de longueur sur 30 de profondeur, comprenant 8 logements de 5 appartements chacun; il y a une cuisine attenant à chaque logement—Bloc Rue St. Louis. Ce dernier Bloc peut être vendu en deux parties. Il y a de l'excellent eau dans chacun de ces logements. Tous ces logements sont actuellement occupés par des locataires. Conditions libérales. S'adresser au propriétaire, OVIDE ALLARD, Joliette, 21 Mai 1877.

RELIURE.



J. B. LAFONTAINE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à JOLIETTE. RUE MANSEAU [Porte voisine de J. O. Desjardis Ecr.] Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Dans tous les goûts, et à 25 par cent meilleur marché qu'à Montréal. Joliette, 18 Novembre 1876.



PHARMACIE CANADIENNE (ETABLIE EN 1874.)

M. LOUIS ROBITAILLE à l'honneur d'annoncer que le 1er Mai courant il a transporté son établissement dans la bâtisse ci-dessus occupée par M. G. E. Pardon, épicer, porte voisine de la Banque d'Échange. M. L. Robitaille profite de la circonstance pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à présent à la Pharmacie Canadienne et prend la liberté de solliciter la continuation de leur patronage à l'avenir.

Autre un assortiment varié de drogues, médecines patentes, parfums, objets de fantaisie et de toilette, teintures, savons, essences et sirops assortis, etc., etc., le soussigné offre en vente une quantité considérable de Graines d'oignon, de Trèfle de l'Ouest, de Haridon, de Rave, de Nœux Blanc et Jaune, de Belladone, de Carotte, de Choux, de Choux de Siam, de Tabac.

PLACE LAVALTRIE, EN FACE DU MARCHÉ. Joliette, 16 Avril 1874.

AVIS.

La Société qui a existé, en la Ville de Joliette, entre les soussignés, sous la raison sociale de J. B. TURCOTTE & Frères est dissoute. Les affaires seront continuées, au même lieu et place d'affaires par J. B. Turcotte, l'un d'eux, qui est seul autorisé au règlement des affaires de la société.

J. P. TURCOTTE, Louis Turcotte, interdit par Hilde Leprou, curatrice. A. TURCOTTE Joliette, 26 mai 1877

J. B. Turcotte, profite de la circonstance actuelle pour avoir ses pratiques et le public en général qu'il tiendra comme précédemment un assortiment des plus complets et des plus variés de Marchandises Sèches. De plus il sacrifiera ses anciennes marchandises à des prix qui dépassent toute concurrence; alors nous n'avons plus besoin d'aller à Montréal chez MM. Pilon. Nous nous chez J. B. Turcotte, ici à Joliette au Magasin de California.

MANUFACTURE DE CHAUSSURE JOLIETTE. RUE NOTRE DAME EDD. GUILBAULT, Propriétaire

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront toujours à cet établissement ASSORTIMENT COMPLET DE CHAUSSURES pour tous les goûts, tous les âges et conditions. Vente en gros et en détail. AU PLUS BAS PRIX Joliette, avril